

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 701

16 mars 2012

SOMMAIRE

ABC Flight ULM S.C.S.	33610	HellermannTyton Alpha S.à r.l.	33623
Advantage Communication S.A.	33615	Helyos Partners S.A.	33647
Altmark Investholding S.à r.l.	33610	Hobuch Investments S.à r.l.	33648
Bavo SA	33618	Huevo S.à r.l.	33648
Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l.	33621	Ibisland S.A.	33632
Business Invest Gestion S.A., en abrégé B.I.G. S.A.	33622	Immobilière du Rhin S.A.	33627
CP Woburn Finco S. à r.l.	33641	Immobilière du Rhin S.A.	33627
Eton Investment S.A.	33615	Incarta Development S.A.	33632
Finnlux SA	33612	JPTwo	33602
Flossbach von Storch SICAV	33604	Konschtportal A.s.b.l.	33619
Frelander Investholding S.à r.l.	33604	Larochette Invest Sàrl	33647
FUSN SCI	33640	LBREP III BC S.à r.l.	33617
Garance S.A.	33603	LBREP III CH S.à r.l.	33621
Glaesener-Betz S.A.	33614	Lombard International Assurance S.A. ...	33609
Global Conseils S.A.	33617	OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	33610
Global Investment Selection	33618	Petro Lux S.à r.l.	33623
Gordon March S.A.	33621	Powercom Yuraku S.A.	33605
GRENADINE Investments S. à r.l.	33619	Procimbria Finance Luxembourg S.A. ...	33648
GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l.	33633	Renergy S.à.r.l.	33605
Guardian Digital Communications Luxem- bourg S. à r.l.	33603	Sellcom Luxembourg S.A.	33633
Gutekunst Holding S.à r.l.	33603	Sonoria Finance (Luxembourg) S.A.	33634
H2L S.A.	33640	Sonoria Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	33634
Havanna Invest S.A.	33617	TIL Holdings Luxembourg S.à r.l.	33642
		Vansan Holding S.A.	33632
		Westham S.à r.l.	33627

JPTwo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.236.

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

Monsieur Patrick Kuborn, administrateur de sociétés, né le 9 octobre 1964 à Uccle, Belgique, ayant son adresse à Chalet Marco Polo, 2B Chemin du Scex, 1936 Verbier, Suisse,

dûment représenté par Maître Ali Bouhrara, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2012; et

Monsieur Jacques Emsens, administrateur de sociétés, né le 8 août 1963 à Lommel, Belgique, ayant son adresse professionnelle à B-2018 Anvers, Plantin Moretuslei 1A,

dûment représenté par Maître Ali Bouhrara, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 janvier 2012.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les seuls associés de JPTwo, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.236, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 janvier 2011, numéro 171 (la «Société»).

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération à donner au liquidateur;
4. Divers.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), les associés décident de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer comme liquidateur la société civile d'avocats sous forme de société privée à responsabilité limitée unipersonnelle Jean-Pierre Brusseleers, dont le siège social est situé avenue des Phalènes 26 à 1000 Bruxelles, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0457.682.523 représentée par son gérant M. Jean-Pierre Brusseleers (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

Les associés décident que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Les associés décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BOUHRARA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. LAC/2012/3686. Reçu douze euros (€ 12.).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012018370/69.

(120022616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Guardian Digital Communications Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,40.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 126.612.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2012018304/10.

(120022447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Gutekunst Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.971.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012018305/12.

(120022369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Garance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.729.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012018306/10.

(120022734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Flossbach von Storch SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.073.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Flossbach von Storch SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung vom 8. Februar 2012 der Flossbach von Storch SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Dirk von Velsen (Vorsitzender)
- Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)
- Herr Ulrich Juchem (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S. à r. l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxemburg, den 8. Februar 2012.

Für Flossbach von Storch SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012019961/22.

(120025002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Frelander Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.410.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) convention(s) de vente de parts sociales du 03 février 2012

il résulte que les associés sont

SELINE FINANCE Ltd

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 99 parts sociales à concurrence de 99 % de la société

et

SELINE MANAGEMENT Ltd

122-126 Tooley Street

GB-SE1 2TU Londres,

Royaume-Uni

pour 1 part sociale à concurrence de 1 % de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 10 février 2012.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012020467/26.

(120026151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Powercom Yuraku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.628.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

Il convient de modifier le dépôt L120024970 concernant les phrases suivantes;

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 9 février 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

En:

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société en date du 9 février 2012, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

Et aussi:

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 9 février 2012, de nommer en tant que Administrateur, président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat:

En:

Il résulte d'une décision des actionnaires de la Société en date du 9 février 2012, de nommer en tant que Administrateur, président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012020096/24.

(120025315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Renergy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 133.545.

In the year two thousand eleven, on the twentieth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Renergy S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.545 (the Company).

The Company was incorporated on November 5, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on December 13, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2894 at page 138899. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, on November 6, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 19, 2007, under number 2952 at page 141662. The Articles have not been modified since then.

There appeared:

Gerardo David Gomez-Sainz Garcia, born on October 15, 1974 in Mexico D.F. with address at Hyde Park Place, London (the Sole Shareholder),

hereby represented by Nuria Martin, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy-two million nine hundred ninety nine thousand five hundred euro (EUR 72,999,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred forty euro (EUR 12,540.-) represented by one thousand two hundred and fifty-four (1,254.-) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, to sixty-six million euro (EUR 66,000,000.-) by way of the issuance

of six million five hundred ninety-eight thousand seven hundred forty-six (6,598,746.-) new shares of the Company, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each and by way of increase of the share premium of the Company in amount of seven million twelve thousand forty euro (EUR 7,012,040);

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-five million nine hundred eighty seven thousand four hundred and sixty euro (EUR 65,987,460.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred forty euro (EUR 12,540.-) represented by one thousand two hundred and fifty-four (1,254.-) shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, to sixty-six million euro (EUR 66,000,000.-) by way of the issuance of six-million five hundred ninety-eight thousand seven hundred forty-six (6,598,746.-) new shares of the Company, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each and by way of increase of the share premium of the Company in amount of seven million twelve thousand forty euro (EUR 7,012,040) to twenty million Euro (EUR 20,000,000);

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to six million five hundred ninety-eight thousand seven hundred forty-six (6,598,746) new shares of the Company, having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a part of a receivable in an aggregate amount of seventy-two million nine hundred ninety nine thousand five hundred euro (EUR 72,999,500.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable to the Company, in an aggregate amount of seventy-two million nine hundred ninety nine thousand five hundred euro (EUR 72,999,500.-) shall be allocated as follows:

(i) sixty-five million nine hundred eighty seven thousand four hundred and sixty euro (EUR 65,987,460.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) seven million twelve thousand forty euro (EUR 7,012,040) is allocated to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Company dated December 19, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated December 19, 2011 issued by the management of the Sole Shareholder and the Company in respect of the Receivable states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the balance sheet attached as per December 19, 2011 and booked under item "Liabilities / Creditors / Other Creditors" (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at seventy-two million nine hundred ninety nine thousand five hundred euro (EUR 72,999,500.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at sixty-six million euro (EUR 66,000,000) divided into six million six hundred thousand (6,600,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Renergy S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.545 (la Société).

La Société a été constituée le 5 novembre 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2894, page 138899 du 13 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2952, page 141662 du 19 décembre 2007. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

Gerardo David Gómez-Sainz García, né le 15 octobre 1974 à Mexico D.F. avec adresse à Hyde Park Place, Londres (l'Associé Unique),

ici représenté par Nuria Martin, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent euros (EUR 72.999.500) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent quarante euros (EUR 12.540) représenté par mille deux cent cinquante-quatre (1.254) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, à soixante-six millions euros (EUR 66.000.000) par l'émission de six millions cinq cent quatre-vingt dix-huit sept cent quarante-six (6.598.746) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et par l'augmentation du compte de réserve de la prime d'émission en sept millions douze mille quarante euros (EUR 7,012,040);

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification ultérieure du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social indiquée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante euros (EUR 65.987.460) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent quarante euros (EUR 12.540) représenté par mille deux cent cinquante-quatre (1.254) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, à soixante-six millions d'euros (EUR 66.000.000) par l'émission de six millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante-six (6.598.746) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et par l'augmentation du compte de réserve de la prime d'émission en sept millions douze mille quarante euros (EUR 7,012,040);

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante-six (6.598.746) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une partie d'une créance d'un montant total de soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent euros (EUR 72.999.500) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) accordée à la Société par l'Associé Unique.

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant total de soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent euros (EUR 72.999.500) sera affecté de la manière suivante:

(i) soixante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante euros (EUR 65.987.460) au compte de capital social de la Société.

(ii) Sept millions douze mille quarante euros (EUR 7.012.040) est affecté au compte de primes d'émission.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres, par (i) le bilan de la Société en date du 19 décembre 2011 et signé pour approbation par les gérants de la Société (le Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 19 décembre 2011 émis par la gérance de l'Associé Unique et celle de la Société concernant la Créance stipule essentiellement que:

"- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société figure sur le bilan annexé au 19 décembre 2011 et elle sera comptabilisée sous la rubrique "Passif / Créanciers / Autres Créanciers" (le Bilan);

- l'Associé Unique est le titulaire de la Créance, il est le seul autorisé à détenir la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine et sera liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction;

- basé sur les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé s'élève à soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent euros (EUR 72.999.500) et depuis le Bilan, aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée de tout nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités en vue de céder la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance, qui sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois."

Ledit certificat, et une copie du Bilan de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-six millions euros (EUR 66.000.000) divisé en six millions six cent mille (6.600.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. MARTIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59211. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015587/220.

(120018255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.006.875,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire Tenue en date du 16 janvier 2012 au siège social de la société

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 16 janvier 2012 que:

1. M. John Van Der Wielen, Administrateur, résident à Saint Aubyn's Avenue 1A, SW19 7BL London, né le 27 mars 1966 à East Fremantle, Australie, est élu au poste d'Administrateur de la société.

2. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

3. Le Conseil d'Administration de la société est désormais composé de Madame et Messieurs:

John Kyle Stone, resident a UK - Betchworth - President	AGM2014
Andrew (Andy) Briggs, resident à UK - London	AGM2014
David Steinegger, résident à L - Waldbredimus	AGM2014
Evelyn Bourke, résident à UK - Beckenham	AGM2014
Frederick (Frits) Bernard Deiters, résident à NL - Blaricum	AGM2012
John Van der Wielen, résident à UK - London	AGM2014
Martin Naville, resident à CH - Küsnacht	AGM2014
Norbert Becker, resident à L - Bridel	AGM2014
Robert Deed, resident à L - Walferdange	AGM2012

Pour la société

Benoît Sirot

Secrétaire Général

Référence de publication: 2012020567/26.

(120025582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Altmark Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.400.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 08 février 2012 à 14h00

- a été nommé gérant Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar Pays-Bas, demeurant professionnellement à 60 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Luxembourg,

- a été nommé gérant Peter Jan MULDER, né le 17 mai 1969 à Ermelo, Pays-Bas, demeurant 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg,

à effet rétroactif du 02 février 2012

en remplacement de Gerardus H.M. OSSEVOORT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 février 2012.

ALTMARK INVESTHOLDING SARL

Jan H. VAN LEUVENHEIM

Gérant

Référence de publication: 2012019834/21.

(120024820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

I. Par résolutions prises en date du 23 janvier 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Jane Ellen Freedman, avec adresse au One Beacon Lane, MA 02021 Canton, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Jolm Sinkus, avec adresse professionnelle au 80, South Main Street, 03733 Hanover, Etats-Unis, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

II. En date du 24 janvier 2012, l'associé unique OneBeacon Holdings (Gibraltar) Limited, avec siège social au 19, Suite 1, Burns House, Town Range, Gibraltar a cédé la totalité de ses 200 parts détenues à White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est White Sands Holdings (Luxembourg) S.à r.l., avec 200 parts détenues.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012018445/19.

(120022778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

ABC Flight ULM S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-4580 Differdange, 111, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 166.694.

STATUTS*Extrait*

Il résulte d'une décision de

Monsieur Bernard Lachapelle, dirigeant d'entreprise, domicilié rue de Hussigny 111 à L-4580 Differdange, né à Charleroi le 28 mars 1969 de nationalité Belge

et de Madame Anne Pirard, enseignante, domiciliée rue Allard Cambier 33 à B-7160 Piéton, née le 05 août 1966 à Binche

du 27 janvier 2012, enregistré à Esch/Alzette, le 01 février 2012, Relation: EAC/2012/1471,

la constitution d'une société en commandite simple prenant la dénomination ABC Flight ULM S.C.S ayant les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Dénomination - Durée. Il est formé entre Bernard Lachapelle, en tant qu'associé commandité (le Gérant Commandité) et Pirard Anne, en tant qu'associé commanditaire (le Commanditaire) et toutes les personnes ou entités pouvant devenir associés de la Société dans le futur, une société en commandite simple prenant la dénomination de ABC Flight ULM S.C.S. (la «Société»), régie par le présent contrat (le «Contrat») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne prend pas fin par la démission, la dissolution, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Gérant(s) Commandité(s).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Differdange. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg ou du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du ou des Gérant(s) Commandité(s).

Le(s) Gérant(s) Commandité(s) a/ont le droit de créer des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'A l'étranger.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la promotion et la formation du pilotage d'ULM de toutes classes confondues.

Art. 4. Capital social - Parts. Le capital souscrit de la Société est fixé un montant de Mille cinq cents euros (1500.-€) divisé en cent cinquante (150) parts de dix euros (10.-€) chacune, dont septante cinq (75) parts sont détenues par le Gérant Commandité (la «Part du Gérant Commandité»), et septante cinq (75) parts sont détenues par le Commanditaire (les «Parts du Commanditaire», et ensemble avec la Part du Gérant Commandité, les «Parts»).

Toutes les Parts sont entièrement libérées.

Art. 5. Transfert de Parts. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

Les Parts sont cessibles à des non-associés à condition que la cession ait été autorisée par tous les associés non vendeurs.

La cession de part(s) du gérant commandité résulte automatiquement en la prise en charge par le cessionnaire de la gérance de la société.

La cession de Parts ne sera opposable à la Société que suivant la notification ou acceptation par la Société de la cession suivant l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 6. Forme des Parts - Registre des Associés. Les Parts sont et resteront nominatives.

Il sera tenu au siège social de la Société un registre des Parts dont tout associé qui le requiert pourra prendre connaissance.

Art. 7. Gérance. La Société est gérée par le(s) Gérant(s) Commandité(s), responsable(s) personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

Le(s) Gérant(s) Commandité(s) a/ont le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société.

En cas de pluralité de Gérants Commandités, les décisions des Gérants Commandités seront valablement prises à la majorité des Gérants Commandités.

Art. 8. Délégation de Pouvoirs. Sous réserve des dispositions ci-dessous, le(s) Gérant(s) Commandité(s) peut/peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs mandataires ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. Le(s) Gérant(s) Commandité(s) déterminera/détermineront les pouvoirs et rémunérations (le cas échéant) de ce(s) mandataire(s), la durée de son/leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum (sans devoir justifier d'une raison par décision du/des Gérant(s) Commandité(s)).

La nomination de(s) mandataire(s) conformément à la procédure ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée du/des Gérant(s) Commandité(s).

Le Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou du/des Gérant(s) Commandité(s) de la Société.

Art. 9. Commissaire. La Société peut nommer et y procédera dans les cas satisfait, une seconde assemblée générale des associés peut être convoquée par lettre recommandée confirmée par accusé de réception démontrant la date de notification. La convocation reproduit l'agenda et indique la date et les résultats de la précédente assemblée générale des associés. La seconde assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de Parts représentées. Les résolutions sont valablement adoptées par les associés représentant les trois quarts des Parts existantes et par le Gérant Commandité ou, en cas de pluralité de Gérants Commandités, par chaque Gérant Commandité.

Les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé aux associés par écrit, en original ou télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés voteront en signant ladite résolution circulaire.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Chaque armée, le(s) Gérant(s) Commandité(s) dresse(nt) un inventaire et prépare(nt) les comptes annuels, en conformité avec la Loi.

Art. 15. Affectation des Résultats. Chaque associé de la Société a le droit de participer aux bénéfices de la Société en proportion du nombre de Parts possédées par lui dans la Société.

L'affectation des résultats sera déterminée par l'assemblée générale des associés, sur proposition du/des Gérant(s) Commandité(s).

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés décidant d'une telle liquidation.

Cette assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 17. Distribution du Boni de Liquidation. Après paiement de toutes les dettes de la Société ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé aux associés en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 18. Application de la Loi. Toutes matières non réglées par les présents Statuts seront réglées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier conformément à la Loi.

POUR EXTRAIT CONFORME.

PETANGE, LE 07 FEVRIER 2012.

Référence de publication: 2012018722/90.

(120023422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Finnlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 166.667.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84 282,

ici représentée par Chantal SIMON, manager, demeurant à Thionville, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: FINNLUX SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d' actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d' administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d' un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille (31.000.-) euros, représenté par trois cent dix (310) actions de cent (100.-) euros chacune, disposant chacune d' une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d' actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d' un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d' administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d' administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l' administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S' il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L' assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par GL CONSULTING SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84 282.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l' existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents (1.200.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

Stéphane CLÉMENCE, administrateur de sociétés, né à Le Petit-Quevilly / Seine Maritime (France), le 21 avril 1958, demeurant à F-76100 Rouen, 113, avenue des Martyrs de la Résistance.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139 578.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Simon et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 25 janvier 2012. Relation EAC/2012/1154. Reçu soixante quinze euros 75.

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012017828/122.

(120022169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Glaesener-Betz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.324.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018308/10.

(120022291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Advantage Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 98.204.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2011

1^{re} résolution:

L'assemblée générale constate et accepte la démission au 19 décembre 2011 de Monsieur Antoine RUPPERT, administrateur, demeurant 21, Avenue Grand-Duc Jean à L-8323 Capellen. L'assemblée générale ordinaire nomme administrateur Madame Géraldine WEBER, demeurant 1, avenue de la Liberté à F-57330 Volmerange-les-Mines. Le mandat de Madame Géraldine WEBER expirera immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

2^e résolution:

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'année 2011 la société VO Consulting Lux SA, RCSL B 61459, dont le siège social est à L-4963 Clemency, 8, rue Haute. Le mandat du commissaire aux comptes prend fin immédiatement après l'assemblée générale qui se tiendra en 2012 et qui statuera sur les comptes de 2011.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour extrait conforme

Charles RUPPERT

Administrateur délégué

Extrait du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 19 décembre 2011

Résolution:

Le Conseil d'administration nomme à l'unanimité Madame Géraldine WEBER, 1, avenue de la Liberté à F-57330 Volmerange-les-Mines administrateur après y avoir été autorisé par l'assemblée générale de ce même jour

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour extrait conforme

Charles RUPPERT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2012019826/30.

(120025093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Eton Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 105.034.

—
L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ETON INVESTMENT S.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 105.034, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 23 novembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 277 du 29 mars 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 403 du 15 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Jean Wagener, avocat avoué, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Depiesse, secrétaire comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christopher Holloway, administrateur de sociétés, demeurant à Somerset (Royaume-Uni).

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TRENTE ET UN MILLE EUROS (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital social à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à ZERO euro (EUR 0,-) en vue de l'apurement des pertes reportés.

2.- Augmentation à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) pour le porter à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), par la création et l'émission de TROIS CENT DIX (310) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

3.- Renonciation des actionnaires existants et souscription et libération intégrale des actions nouvelles par la société MARLBOROUGH INVESTMENTS S.A.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En vue de l'apurement des pertes reportées, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) pour le ramener de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à ZERO EURO (EUR 0,-) en annulant les TROIS CENT DIX (310) actions existantes ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

L'existence des pertes a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan arrêté au

Ledit bilan, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) pour le porter à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) par la création et l'émission de TROIS CENT DIX (310) actions nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des TROIS CENT DIX (310) actions nouvelles les société MARLBOROUGH INVESTMENTS S.A., ayant son siège à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue:

La société MARLBOROUGH INVESTMENTS S.A., prédésignée,

ici représentée par ses deux Directeurs Monsieur Jean WAGENER et Monsieur Christopher HOLLOWAY, tous deux prénommés,

laquelle comparante représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les TROIS CENT DIX (310) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le capital social ayant été rétabli à TRENTE ET UN MILLE EUROS il n'y a pas lieu de modifier l'article 3 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.500,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, C. HOLLOWAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. Relation: LAC/2012/111. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012018257/83.

(120022957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

LBREP III BC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.552.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 16 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu

- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies

- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

LBREP III BC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018656/25.

(120022648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Global Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 95.347.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 07/02/2012.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2012018309/13.

(120022662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Havana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.117.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 février 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 février 2012, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Christine Lecas, employée privée, né le 21 juillet 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard

Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

2. L'assemblée prend acte de la démission de la société à responsabilité VERIDICE Sàrl de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet 30 décembre 2011. Elle décide d'accepter cette démission et de nommer en son remplacement la société à responsabilité CONCILIUM Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alvaro Carnevale et celui d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

HAVANNA INVEST S.A.

Référence de publication: 2012020010/29.

(120025276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Bavo SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.861.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement daté du 09 février 2012 le tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale a prononcé et ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de:

- la société anonyme BAVO SA., n° R.C.S B 80861 dont le siège à L - 1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 11 août 2008;

Le prédit jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement et a désigné liquidateur Maître Yvette NGONO YAH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 02 mars 2012 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Pour extrait conforme

Yvette NGONO YAH

Le liquidateur

Référence de publication: 2012019863/21.

(120025106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Global Investment Selection, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.736.

—
Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au

- 74, Grand rue, L-1660 Luxembourg avec effet au 23 janvier 2012

Par conséquent, l'adresse professionnelle de Monsieur Régis DEYMIE, administrateur de la Société est transférée à la même adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

GLOBAL INVESTMENT SELECTION

Signature

Référence de publication: 2012018310/16.

(120022835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

GRENADINE Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 117.308.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012018314/12.

(120022615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Konschtportal A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4831 Rodange, 62, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg F 9.003.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Kree Tom, fonctionnaire, né le 30 août 1985 à Luxembourg, demeurant à 62, route de Longwy, L4831 Rodange, représenté par lui-même,
2. Monsieur Kree Patrick, retraité, né le 11 juillet 1960 à Pétange, Luxembourg, demeurant à 2, rue du Bois, L4912 Bascharage, représenté par lui-même,
3. Madame Kree-Meyer Viviane, indépendante, née le 27 février 1964 à Luxembourg, demeurant à 2, rue du Bois, L-4912 Bascharage, représenté par elle-même.

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de Konschtportal A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet la création et la maintenance d'un site internet (www.konschtportal.lu) sur lequel des artistes (peintres, sculpteurs, photographes...) peuvent se présenter, publier leurs tableaux ou toute autre œuvre et annoncer leurs vernissages et expositions.

Art. 3. L'association a son siège social au Luxembourg, 62, route de Longwy, L-4831 Rodange.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association ceci nécessite l'acceptation de l'assemblée générale.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 2 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 2 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, donc le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier, ne seront pas tenus de payer une cotisation. Tout nouveau membre de l'Association sera tenu de payer une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2012018962/92.

(120023709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

LBREP III CH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.823.

— EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 16 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Christophe Mathieu

- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies

- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

LBREP III CH S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018657/25.

(120022636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Gordon March S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.036.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 22 décembre 2011

Est nommé Président du conseil d'administration:

Monsieur Arthur Bruce DONN, administrateur, demeurant au 6, Teresa de Aragon, 11350 Sotogrande, Cadiz, Espagne, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Référence de publication: 2012018311/16.

(120022521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Becton Dickinson Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.007.

— EXTRAIT

En date du 31 janvier 2012, les cessions de parts sociales suivantes de la Société ont eu lieu successivement:

- la société Becton Dickinson Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.035 a cédé 70.200 (soixante dix mille deux cent) parts sociales à la société Becton Dickinson Europe Holdings S.A.S., une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français ayant son siège social à 11 Rue Aristide Berges, 38800 Le Pont-De-Claix, France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le matricule 525 009 809; et

- la société Becton Dickinson Europe Holdings S.A.S. a cédé 70.200 (soixante dix mille deux cent) parts sociales à la société Becton Dickinson Holdings Limited, une société de droit irlandais ayant son siège social sis à Pottery Road, Kill O' The Grange, Dun Laoghaire, Dublin, Irlande et ayant son centre de gestion principal sis à Danby Building, Edmund Halley Road, Oxford Science Park, Oxford, OX4 4DQ, Royaume-Uni immatriculée auprès du "Companies Registration Office" sous le numéro 494795.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012020791/26.

(120026099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Business Invest Gestion S.A., en abrégé B.I.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 30, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 26.759.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 novembre 2011, à ESCH-SUR-ALZETTE, rue de Belvaux, 30

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 novembre 2011, à ESCH-SUR-ALZETTE, rue de Belvaux, 30, que:

1) Monsieur Serge WARNIER, employé privé, demeurant à B-4671 BLEGNY, rue Legipont, 57, est reconduit, dans ses fonctions d'administrateur, rétroactivement à partir de l'assemblée générale annuelle de 2009, pour une durée de 4 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

2) Madame Jeanne HERMES, sans état, demeurant à L-3944 MONDERCANGE, cité Jacques Steichen, 25, est reconduite, dans ses fonctions d'administrateur, rétroactivement à partir de l'assemblée générale annuelle de 2009, pour une durée de 4 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

3) Mademoiselle Aude MESKENS, demeurant à L-3944 MONDERCANGE, cité Jacques Steichen, 25, est nommée aux fonctions d'administrateur, rétroactivement à partir de l'assemblée générale annuelle de 2009, pour une durée de 4 ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

5) La démission de Monsieur Patrick MESKENS, de ses fonctions d'administrateur, respectivement d'administrateur-délégué, est acceptée.

6) Le mandat de commissaire aux comptes donné à Monsieur Jacques A. THORN n'est plus reconduit à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

6) INTARIS - Salaires et Gestion sàrl, sise à L-7540 ROLLINGEN, rue de Luxembourg, 113, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, à partir de l'assemblée générale annuelle de 2011, pour une durée se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2011.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012019873/31.

(120025009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

HellermannTyton Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.359.050,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.627.

Le dépôt rectificatif des comptes consolidés au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 4 avril 2011, sous la référence L110052197 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012018319/12.

(120020761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Petro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.127.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the participants of PETRO LUX S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 8 boulevard Royal, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on September 16, 2008, published in the Mémorial C number 2578 of October 22, 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated October 31, 2011 not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Chantal Keereman, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Sandrine Bruzzo, attorney at law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Frédéric Lemoine, attorney at law, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The participants present or represented and the number of parts held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that all the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) parts representing the entire share capital of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500 EUR) are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been informed before the meeting.

III. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of Article 11 paragraph 1, paragraph 2, paragraph 3 and paragraph 5 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

" Art. 11. Management.

Paragraph 1

The company is managed by a board of managers composed of eight (8) managers, either participants or not, who are appointed by the general meeting of participants for an undetermined term from the candidates nominated pursuant to the following paragraphs. The eight (8) managers will consist of two (2) class A managers, two (2) class B managers and four (4) class C managers.

Paragraph 2

The class C managers shall be Luxembourg residents or persons treated as Luxembourg resident within the meaning of the Luxembourg income tax law.

Paragraph 3

AEPF IV S.à r.l. shall have the right and obligation to nominate candidates for two (2) of the positions on the board of managers as class A managers and for two (2) of the positions on the board of managers as class C managers at each general meeting of participants called for the purpose of electing a person to either such position. Vitol Investments Holdings B.V. shall have the right and obligation to nominate candidates for two (2) of the positions on the board of managers as class B managers and for two (2) of the positions on the board of managers as class C managers at each general meeting of participants called for the purpose of electing a person to either such position. In connection with

each election of a manager to each such position, each participant shall nominate at least two (2) persons for election to such position.

Paragraph 5

The board of managers will elect from among its members a chairman (the “Chairman”) for a mandate of two (2) years, which shall be alternatively a class A manager and a class B manager. For the first two-year period, a class A manager shall be elected as Chairman.”

2. Appointment of one (1) additional class A manager, of one (1) additional class B manager and of two (2) additional class C managers and determination of the duration of their mandate.

IV. After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend Article 11 paragraph 1, paragraph 2, paragraph 3 and paragraph 5 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ **Art. 11. Management.**

Paragraph 1

The company is managed by a board of managers composed of eight (8) managers, either participants or not, who are appointed by the general meeting of participants for an undetermined term from the candidates nominated pursuant to the following paragraphs. The eight (8) managers will consist of two (2) class A managers, two (2) class B managers and four (4) class C managers.

Paragraph 2

The class C managers shall be Luxembourg residents or persons treated as Luxembourg resident within the meaning of the Luxembourg income tax law.

Paragraph 3

AEPF IV S.à r.l. shall have the right and obligation to nominate candidates for two (2) of the positions on the board of managers as class A managers and for two (2) of the positions on the board of managers as class C managers at each general meeting of participants called for the purpose of electing a person to either such position. Vitol Investments Holdings B.V. shall have the right and obligation to nominate candidates for two (2) of the positions on the board of managers as class B managers and for two (2) of the positions on the board of managers as class C managers at each general meeting of participants called for the purpose of electing a person to either such position. In connection with each election of a manager to each such position, each participant shall nominate at least two (2) persons for election to such position.

Paragraph 5

The board of managers will elect from among its members a chairman (the “Chairman”) for a mandate of two (2) years, which shall be alternatively a class A manager and a class B manager. For the first two-year period, a class A manager shall be elected as Chairman.”

Second resolution

The general meeting resolved to appoint one (1) additional class A manager- and one (1) additional class B manager and two (2) additional class C managers for an undetermined period of time as follows:

class A manager: Mr. Christopher J. PICOTTE, with professional address at 200 Clarendon Street, 55th floor, Boston, MA 02116, USA, born in Taipei (Republic of China) on February 17, 1970.

class B manager: Mr. Rob NIJST, with professional address at K.P. Van der Mandelelaan 130, 3062 MB Rotterdam, The Netherlands, born in Maastricht on June 20, 1964.

class C managers:

- Mr. Frédéric LEMOINE, with address at 5-7 rue du Fort Wedell, L-2718 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Fort-de-France (Martinique) on September 21, 1977.

- Mrs Kristel SEGERS, with address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Turnhout (Belgium) on October 8, 1959.

Costs

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille onze, le cinq décembre

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de PETRO LUX S.à r.l., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8 boulevard Royal constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 16 septembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2578 du 22 octobre 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Chantal Keereman, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Sandrine Bruzzo, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour duquel les associés ont été informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'Article 11 paragraphe 1, paragraphe 2, paragraphe 3 et paragraphe 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 11. Administration.

Paragraphe 1

La société est gérée par un conseil de gérance composé de huit (8) gérants, associés ou non, qui sont désignés par l'assemblée générale des associés pour une période indéterminée parmi les candidats désignés, selon les modalités établies aux paragraphes suivants. Les huit (8) gérants seront composés de deux (2) gérants de catégorie A, de deux (2) gérants de catégorie B et de quatre (4) gérants de catégorie C.

Paragraphe 2

Les gérants de catégorie C seront des résidents luxembourgeois ou des personnes traitées comme résident luxembourgeois au sens de la loi luxembourgeoise sur l'impôt sur le revenu.

Paragraphe 3

AEPF IV S.à r.l. dispose du droit et de l'obligation de présenter des candidats pour deux (2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie A et pour deux

(2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie C à toute assemblée générale des associés convoquée pour élire une personne à chacune de ces positions. Vitol Investments Holdings B.V. dispose du droit et de l'obligation de présenter des candidats pour deux (2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie B et pour deux (2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie C à toute assemblée générale des associés convoquée pour élire une personne à chacune de ces positions. En relation avec chaque nomination d'un gérant à chacune de ces positions, chaque associé va proposer au moins deux (2) personnes aux fins d'élection à une telle position.

Paragraphe 5

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président (le «Président») pour un mandat d'une durée de deux (2) ans qui sera alternativement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Pour la première période de deux ans, un gérant de catégorie A sera élu Président.»

2. Nomination d'un (1) gérant supplémentaire de catégorie A, d'un (1) gérant supplémentaire de catégorie B et de deux (2) gérants supplémentaires de catégorie C et détermination de la durée de leur mandat.

IV. L'assemblée ayant considéré l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par l'assemblée:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'Article 11 paragraphe 1, paragraphe 2, paragraphe 3 et paragraphe 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Administration.**

Paragraphe 1

La société est gérée par un conseil de gérance composé de huit (8) gérants, associés ou non, qui sont désignés par l'assemblée générale des associés pour une période indéterminée parmi les candidats désignés, selon les modalités établies aux paragraphes suivants. Les huit (8) gérants seront composés de deux (2) gérants de catégorie A, de deux (2) gérants de catégorie B et de quatre (4) gérants de catégorie C.

Paragraphe 2

Les gérants de catégorie C seront des résidents luxembourgeois ou des personnes traitées comme résident luxembourgeois au sens de la loi luxembourgeoise sur l'impôt sur le revenu.

Paragraphe 3

AEPF IV S.à r.l. dispose du droit et de l'obligation de présenter des candidats pour deux (2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie A et pour deux (2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie C à toute assemblée générale des associés convoquée pour élire une personne à chacune de ces positions. Vitol Investments Holdings B.V. dispose du droit et de l'obligation de présenter des candidats pour deux (2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie B et pour deux (2) des positions au sein du conseil de gérance en tant que gérants de catégorie C à toute assemblée générale des associés convoquée pour élire une personne à chacune de ces positions. En relation avec chaque nomination d'un gérant à chacune de ces positions, chaque associé va proposer au moins deux (2) personnes aux fins d'élection à une telle position.

Paragraphe 5

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président (le «Président») pour un mandat d'une durée de deux (2) ans qui sera alternativement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Pour la première période de deux ans, un gérant de catégorie A sera élu Président.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer un (1) gérant supplémentaire de catégorie A, un (1) gérant supplémentaire de catégorie B et deux (2) gérants supplémentaires de catégorie C pour une période indéterminée comme suit:

gérant de catégorie A: M. Christopher J. PICOTTE, avec adresse professionnelle à 200 Clarendon Street, 55^{ème} étage, Boston, MA 02116, Etats-Unis, né à Taipei (République de Chine) le 17 février 1970,

gérant de catégorie B: M. Rob NIJST, avec adresse professionnelle à K.P. Van der Mandelelaan 130, 3062 MB Rotterdam, Pays-Bas, né à Maastricht le 20 juin 1964.

gérants de catégorie C:

- M. Frédéric LEMOINE, demeurant au 5-7 rue du Fort Wedell, L-2718 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg né à Fort-de-France (Martinique) le 21 septembre 1977.

- Mme Kristel SEGERS, demeurant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née à Turnhout (Belgique) le 8 octobre 1959.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Keereman, Bruzzo, Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012017463/204.

(120020757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Immobilière du Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.197.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2006 (Rectificatif du dépôt du bilan 2006 déposé le 12/12/2008 sous le n°L080183426) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018339/12.

(120022392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Immobilière du Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.197.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2007 (Rectificatif du dépôt du bilan 2007 déposé le 12/12/2008 sous le n°L080183427) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012018340/12.

(120022393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Westham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.089,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.874.

In the year two thousand and twelve, the twentieth day of January, before Us, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of Westham S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156874 (the "Company"). The Company has been incorporated on 16 November 2010, pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -2856 of 29 December 2010. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 5 April 2011, pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch and have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-859 of 30 April 2011.

There appeared

Peaksid European Holdco S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 18-20, rue Edward Steichen, L2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131744 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Matteo Berloffia-Spadafora, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, as defined above, represented as stated above and representing the entire share capital of the Company, as defined below, has requested the undersigned notary, to record that

I. The Company's share capital is presently set at eleven thousand sixteen Pound Sterling (GBP 11,016.00) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of 0.008 Pound Sterling (GBP 0.008) each.

II. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. (a) Cancellation of the nominal value (0.008 Pound Sterling) of the shares of the Company,
- (b) cancellation of one hundred forty eight thousand four hundred (148,400) shares, and

(c) allocation of a nominal value of one Penny (GBP 0.01) to the remaining one million one hundred and one thousand six hundred (1,101,600) shares of the Company.

2. Creation of three (3) new classes of shares of the Company, namely the class A shares (the “Class A Shares”), the class B shares (the “Class B Shares”), and the class C shares (the “Class C Shares”).

3. Allocation of one million one hundred one thousand six hundred (1,101,600) ordinary shares to the Class A Shares.

4. (a) Increase of the share capital of the Company from its amount of eleven thousand sixteen Pound Sterling (GBP 11,016.00) represented, after the abovementioned amendments, by one million one hundred and one thousand six hundred (1,101,600) Class A shares, having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, by a total amount of twenty-six thousand seventy-three Pound Sterling (GBP 26,073.00), so as to bring the share capital of the Company to thirty-seven thousand eighty-nine Pound Sterling (GBP 37,089) by the issuance of (i) two million fifty thousand nine hundred sixty-five (2,050,965) Class A Shares, (ii) five hundred fifty-five thousand nine hundred sixty-four (555,964) Class B Shares, and (iii) three hundred seventy-one (371) Class C Shares, having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, in consideration of a contribution in kind in an aggregate amount of three million six hundred ninety-seven thousand eight hundred eighty-four Pound Sterling (GBP 3,697,884.00);

(b) allocation of an amount of three million four hundred ninety-one thousand nine hundred twenty-nine British Pound and thirty-five Pence (GBP 3,491,929.35) to the share premium account linked to the Class A Shares of the Company;

(c) allocation of an amount of one hundred seventy-nine thousand five hundred fourteen Pound Sterling and forty-seven Pence (GBP 179,514.47) to the share premium account linked to the Class B Shares of the Company; and

(d) allocation of an amount of three hundred sixty-seven Pound Sterling and eighteen Pence (GBP 367.18) to the share premium account linked to the Class C Shares of the Company.

5. Amendment of the Articles of association of the Company in order to reflect the above changes.

6. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions 1 to 6.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) cancel the nominal value (0.008 Pound Sterling) of the shares of the Company, (ii) cancel one hundred forty-eight thousand four hundred (148,400) shares without reimbursement to the sole shareholder but by increasing the par value of each share and (iii) allocate a nominal value of one Penny (GBP 0.01) to the remaining one million one hundred and one thousand six hundred (1,101,600) shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create three (3) new classes of shares of the Company, namely the class A shares (the Class A Shares), the class B shares (the Class B Shares), and the class C shares (the Class C Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate one million one hundred one thousand six hundred (1,101,600) ordinary shares to the Class A Shares.

Fourth resolution

(a) The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by a total amount of twenty-six thousand seventy-three Pound Sterling (GBP 26,073.00), so as to bring the share capital of the Company from its amount of eleven thousand sixteen Pound Sterling (GBP 11,016.00) represented, after the abovementioned amendments, by one million one hundred and one thousand six hundred (1,101,600) Class A shares, having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, to thirty-seven thousand eighty-nine Pound Sterling (GBP 37,089.00), by the issuance of (i) two million fifty thousand nine hundred sixty-five (2,050,965) Class A Shares, (ii) five hundred fifty-five thousand nine hundred sixty-four (555,964) Class B Shares, and (iii) three hundred seventy-one (371) Class C Shares, having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, in consideration of a contribution in kind in an aggregate amount of three million six hundred ninety-seven thousand eight hundred eighty-four Pound Sterling (GBP 3,697,884.00).

(b) The Sole Shareholder resolves to allocate an amount of three million four hundred ninety-one thousand nine hundred twenty-nine Pound Sterling and thirty-five Pence (GBP 3,491,929.35) to the share premium reserve account linked to the class A shares of the Company.

(c) The Sole Shareholder resolves to allocate an amount of one hundred seventy-nine thousand five hundred fourteen Pound Sterling and forty-seven Pence (GBP 179,514.47) to the share premium reserve account linked to the class B shares of the Company.

(d) The Sole Shareholder resolves to allocate an amount of three hundred sixty-seven Pound Sterling and eighteen Pence (GBP 367.18) to the share premium reserve account linked to the class C shares of the Company.

Subscription - Payment

It is resolved to accept the subscription and the payment of the aforementioned new shares (the “New Shares”) by the Sole Shareholder through a contribution in kind consisting in the conversion of certain Sole Shareholder advances into equity (the “Conversion”).

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, intervenes the Sole Shareholder here represented by Mr. Matteo Berloffo-Spadafora, pre-named, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the Conversion.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the aforementioned Sole Shareholder advances results from a Declaration of Recipient Company, issued on 20 January 2012 which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the Articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at thirty-seven thousand eighty-nine Pound Sterling (GBP 37,089.00) represented by 3,708,900 shares (collectively and irrespectively of their class, the “Shares”, and individually and irrespectively of their class, a “Share”) having a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, divided into (i) three million one hundred and fifty-two thousand five hundred sixty-five (3,152,565) Class A Shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) five hundred fifty-five thousand nine hundred sixty-four (555,964) Class B Shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) three hundred seventy-one (371) Class C Shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendments of the Articles.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euro (EUR 4,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le vingt janvier,

Pardevant Nous, M^e Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s’est tenue l’assemblée générale extraordinaire (l’“Assemblée”) de l’associé unique de la société Westham S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156874 (la “Société”). La société a été constituée le 16 novembre 2010, par acte de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-2856 du 29 décembre 2010. Les statuts de la Société (les “Statuts”) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 avril 2011, par acte de Maître Edouard Delosch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-859 du 30 avril 2011.

A comparu:

Peaksid European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B131744 (l’“Associé Unique”),

Ici représentée par Monsieur Matteo Berloffo-Spadafora, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prémentionné et tel que représenté, représentant la totalité du capital social de la Société, tel que ci-dessous repris, a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à la somme de onze mille seize Livres Sterling (GBP 11.016,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de 0.008 Livre Sterling (GBP 0,008) chacune.

II. Que l'Associé Unique détient l'entière des parts sociales représentant le capital social.

III. Que l'ordre du jour est comme suit:

1. (a) Suppression de la valeur nominale (0.008 Livre Sterling) des parts sociales de la Société,
(b) Annulation de cent quarante-huit mille quatre cents (148.400) parts sociales, et
(c) Fixation d'une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) pour chacune des un million cent et un mille six cents (1.101.600) parts sociales subsistantes de la Société.

2. Création de trois (3) nouvelles classes de parts sociales de la Société, à savoir les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), et les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C").

3. Conversion des un million cent un mille six cents (1.101.600) parts sociales existantes en parts sociales de classe A.

4. (a) Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de onze mille seize Livres Sterling (GBP 11.016,-) représenté, suite aux modifications ci-dessus mentionnées, par un million cent un mille six cents (1.101.600) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de un Penny (GBP 0,01) chacune, par un montant total de vingt-six mille soixante-treize Livres Sterling (GBP 26.073,-), à la somme de trente-sept mille quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 37.089) par l'émission de (i) deux millions cinquante mille neuf cent soixante-cinq (2.050.965) parts sociales de classe A, (ii) cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-quatre (555.964) parts sociales de classe B, et (iii) trois cent soixante et onze (371) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de un Penny (GBP 0,01) chacune, par apport d'une contribution en nature d'un montant global de trois millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling (GBP 3.697.884,-);

(b) Affectation de la somme de trois millions quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt-neuf Livres Sterling et trente-cinq Pence (GBP 3.491.929,35) au compte prime d'émission attaché aux parts sociales de classe A de la Société;

(c) Affectation de la somme de la somme de cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatorze Livres Sterling quarante-sept Pence (GBP 179.514,47) au compte prime d'émission attaché aux parts sociales de classe B de la Société; et

(d) Affectation de la somme de trois cent soixante-sept Livres Sterling dix-huit Pence (GBP 367,18) au compte prime d'émission attaché aux parts sociales de classe C de la Société.

5. Modification des Statuts de la Société afin de refléter les changement ci-dessus.

6. Divers.

IV. L'Associé Unique a ensuite pris les résolutions 1 à 5.

Première résolution

L'Associé Unique décide de (i) supprimer la valeur nominale (0.008 Livre Sterling) des parts sociales de la Société, (ii) d'annuler cent quarante-huit mille quatre cents (148.400) parts sociales sans remboursement à l'Associé Unique, mais par augmentation du pair comptable de chaque part sociale et (iii) de fixer la valeur nominale de un Penny (GBP 0,01) aux un million cent un mille six cents (1.101.600) parts sociales subsistantes de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer trois (3) nouvelles classes de parts sociales de la Société, à savoir les parts sociales de classe A (les Parts sociales de classe A), les parts sociales de classe B (les Parts sociales de classe B), et les parts sociales de classs C (les Parts sociales de classe C).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les un million deux cent un mille six cents (1.101.600) parts sociales ordinaires existantes en parts sociales de classe A.

Quatrième résolution

(a) L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de onze mille seize Livres Sterling (GBP 11.016,-) représenté, suite aux modifications ci-dessus mentionnées, par un million cent un mille six cents (1.101.600) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de un Penny (GBP 0,01) chacune, d'un montant total de vingt-six mille soixante-treize Livres Sterling (GBP 26.073,-), à la somme de trente-sept mille quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 37.089) par l'émission de (i) deux millions cinquante mille neuf cent soixante-cinq

(2.050.965) parts sociales de classe A, (ii) cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-quatre (555.964) parts sociales de classe B, et (iii) trois cent soixante et onze (371) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de un Penny (GBP 0.01) chacune, par apport d'une contribution en nature d'un montant global de trois millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling (GBP 3.697.884,-);

(b) L'Associé Unique décide d'affecter la somme de trois millions quatre cent quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt-neuf Livres Sterling et trente-cinq Pence (GBP 3.491.929,35) au compte prime d'émission attaché aux parts sociales de classe A de la Société;

(c) L'Associé Unique décide d'affecter la somme de cent soixante-dix-neuf mille cinq cent quatorze Livres Sterling quarante-sept Pence (GBP 179.514,47) au compte prime d'émission attaché aux parts sociales de classe B de la Société; et

(d) L'Associé Unique décide d'affecter la somme de trois cent soixante-sept Livres Sterling dix-huit Pence (GBP 367,18) au compte prime d'émission attaché aux parts sociales de classe C de la Société.

Souscription - Paiement

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des nouvelles parts sociales ci-dessus mentionnées (les "Nouvelles Parts Sociales") par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature consistant dans la conversion d'une créance certaine de l'Associé Unique contre la société en capital (la "Conversion").

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Paiement

Sur ce, intervient l'Associé Unique ici représenté par Monsieur Matteo Berloffo-Spadafora, prénommé, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement payées au moyen de la Conversion.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de l'existence de l'apport de la part de l'Associé Unique résulte de la déclaration de la Société à laquelle l'apport est fait, émis le 20 janvier 2012 remise au notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

Suite à l'adoption des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" Art. 5. Capital. Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille quatre-vingt-neuf Livres Sterling (GBP 37.089,-) représenté par 3.708.900 parts sociales (appelées collectivement et indépendamment de leur classe, les "Parts sociales", et individuellement et indépendamment de leur classe, une "Part sociale") ayant une valeur nominale de un Penny (GBP 0.01) chacune, divisées en (i) trois millions cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-cinq (3.152.565) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de classe A et individuellement, une Part Sociale de classe A, (ii) cinq cent cinquante-cinq mille neuf cent soixante-quatre (555.964) Parts sociales de classe B (en cas pluralité, les Parts Sociales de classe B et individuellement, une part sociale de classe B), (iii) trois cent soixante onze (371) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de classe C et individuellement, une part sociale de classe C).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les mêmes formes requises pour la modification des Statuts."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société de manière à refléter des résolutions prises ci-dessus et autorise tout gérant de la Société, chacun pouvant agir individuellement, à procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises au registre des Associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à la suite du présent acte, s'élève à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Berloffo-Spadafora et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 janvier 2012. LAC/2012/3796. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012016264/248.

(120019270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Ibisland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.177.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 janvier 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Jim GALBRAITH, administrateur de société, demeurant 23, Chemin de Chantefleur, CH-1234 Vessy – Genève, Président
- Monsieur Fernando OGARA, administrateur de société, demeurant 7, Calle Virgen Maria, E-28007 Madrid
- Monsieur André ARDOIN, conseiller juridique, demeurant 4, rue des Granges, CH-1204 Genève
- Monsieur Alan ABELA, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Aiglemont, F-60270 Gouvieux, France
- Madame Jane PIACENTINI-MOORE, administrateur de société, demeurant au 49, chemin du Nant d'Aisy, CH-1247 Anières.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012020021/22.

(120025326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Vansan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.368.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les administrateurs suivants de la Société ont changé d'adresse comme suit:

- Lux Business Management S.à.r.l. a désormais son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Gilles JACQUET a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

D'autre part, il est également porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A. a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012018583/20.

(120022327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Incarta Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.194.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 mars 2011 a décidé de nommer la société CeDerLux-Services S.à.R.L. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et

des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.327 en tant que commissaire aux comptes aux fins de contrôler les comptes annuels statutaires à partir de l'exercice 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012018352/14.

(120023017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

GSC European Mezzanine Luxembourg IV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.650,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.275.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - l'adresse professionnelle des gérants se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
 - Le mandat de TMF Corporate Services S.A. gérant de la Société, a été renouvelé pour une durée illimitée
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Gérant

Référence de publication: 2012018318/17.

(120022375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Sellcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.887.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 janvier 2012

1^{er} Résolution

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Pedro Goncalves, Monsieur Ricardo Moraldini, et Madame Valérie Wesquy en leur qualité d'administrateurs.

2^{ème} Résolution

1. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement des administrateurs démissionnaires en appelant aux fonctions d'administrateur:

1) Monsieur Julien DIDIERJEAN, employé privé, né à Strasbourg (France), le 29 décembre 1970 et demeurant professionnellement à Luxembourg, 44 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

2) Monsieur Jean-Philippe ROCH, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 22 avril 1970 et demeurant professionnellement à Luxembourg, 44 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

3) Monsieur Andréas TARTORAS, employé privé, né à Bruxelles (Belgique), le 30 juillet 1978 et demeurant professionnellement à Luxembourg, 44 boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2017

3^{ème} Résolution

L'assemblée accepte la démission de Ser.com de sa fonction de commissaire.

4^{ème} Résolution

L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire en appelant à la fonction de commissaire aux comptes:

A3T S.A.

44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Le mandat de commissaire aux comptes expirera lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2017.

5^{ème} Résolution

Le siège social est transféré au 44, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg avec effet au 3 novembre 2011.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Pour Sellcom Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012019131/37.

(120023868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

**Sonoría Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sonoría Finance (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 165.424.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of January.

Before us the undersigned notary Henri BECK, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company ("société anonyme") "SONORIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.", with registered office in L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 165.424 (NIN 2011 2226 746),

incorporated by deed of the notary Camille MINES, residing in Capellen, on the 12th of December 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 3174 of December 24, 2011.

The meeting is presided by Mr. H.H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The meeting elects as scrutineer and as secretary Ms. Anja PAULISSEN, private employee, residing professionally in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Waiving of the delays and formalities of the convocation.
- 2.- Dismissal of all the directors and the statutory auditor and full and entire discharge for the execution of their mandate.
- 3.- Change of the legal form of the company from a stock company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), and complete reorganization of the articles of association.
- 4.- Statutory nominations.
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting states that the shareholders have waived to the delays and formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting decides to dismiss all the directors of the company, namely Mr. Claude ZIMMER, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING and the company Luxglobal Management S.à r.l., and the statutory auditor of the company, namely ZIMMER & PARTNERS S.A. and to give them full and entire discharge for the execution of their mandate.

Third resolution

The meeting decides to change the legal form of the company from a public limited company, ("société anonyme"), into a limited liability company, ("société à responsabilité limitée") and to change the denomination of the company in "SONORIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l."

By this transformation of the stock company into a limited liability company, no new company is created; the limited liability company is the continuation of the stock company such as it existed until now, with the same legal personality and without any change intervening so much in the assets than in the liabilities of this company.

Fourth resolution

The meeting decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, in order to reflect such action, and to give them the following wording:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. There exists a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SONORIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l..

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31,000.-), represented by three hundred ten (310) shares of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as manager of the company for an unlimited period:

Mr. Michel Antoine M. Declercq, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

The company will be validly bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

Statement

It is stated that all the three hundred ten (310) shares are attributes to the company Luxglobal Services S.à r.l., having its registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SONORIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.", avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.424 (NIN 2011 2226 746),

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, le 12 décembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3174 du 24 décembre 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée élit comme scrutateur et comme secrétaire Madame Anja PAULISSEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Renonciation aux délais et formalités de convocation.
- 2.- Révocation de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.
- 3.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et refonte complète des statuts.
- 4.- Nominations statutaires.
- 5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs de la société, à savoir Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING et la société Luxglobal Management S.à r.l., et le commissaire aux comptes de la société, à savoir la société ZIMMER & PARTNERS et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée et de modifier la dénomination sociale en "SONORIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l."

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, ainsi que la possession, l'administration, et le développement de ces participations.

L'objet de la société est, en particulier, l'acquisition de toutes sortes de titres, négociables ou non, d'actions, d'obligations, de titres d'obligations, de titre de créances et d'autres titres, y compris ceux émis par tout Gouvernement ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous les droits qui y sont attachés, soit par achat, contribution, souscription, option ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière. En outre, la Société pourra procéder à l'acquisition et au développement de brevets et de licences y relatifs.

La Société pourra contracter des emprunts quelque soit leur forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles et de titres d'obligations. La Société peut accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou à des sociétés faisant parties du même groupe de sociétés que la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SONORIA FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social. Cinquième feuillet

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la société pour une durée illimitée:

Monsieur Michel Antoine M. Declercq, demeurant professionnellement à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Déclaration

Il est déclaré que toutes les trois cent dix (310) parts sociales ont été attribuées à la société Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, A. PAULISSEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 janvier 2012. Relation: ECH/2012/151. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 01 février 2012.

Référence de publication: 2012016219/303.

(120019578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

H2L S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 145.821.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 07/05/2009

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H2L S.A.

Référence de publication: 2012018328/11.

(120022698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

FUSN SCI, Société Civile.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg E 3.077.

L'an deux mille douze, le vingt-sept janvier;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Fernand CAIXINHA, gérant de société, demeurant à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, et
2. Madame Ute LEMMER, employée privée, demeurant à D-54310 Ralingen, 8, Steilstrasse (République Fédérale d'Allemagne).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile "FUSN SCI", établie et ayant son siège social à L-7540 Berchbach, 26, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 3077, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 871 du 3 mai 2006,

et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Deuxième résolution

Les associés décident, suite au déménagement de l'associé et gérant, Fernand CAIXINHA, de modifier son adresse auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme indiqué ci-dessus sub 1).

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de huit cent dix euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. CAIXINHA, U. LEMMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2012. LAC/2012/5186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019465/37.

(120023920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

CP Woburn Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.478.

In the year two thousand and twelve, on the third day of February, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CP Woburn Finco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability (société à responsabilité limitée) with registered office at 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B162478 and having a share capital of GBP 15,000 (the Company).

There appeared,

CP CAYMAN MIDCO 1 LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 257884 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Camilo Luna, lawyer, professionally residing at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declares and requests the notary to record that:

Sole resolution

The Meeting notes that the notarial deed passed on 20 December July 2011 in respect of the amendment to the financial year of the Company was incomplete (the Deed) as the amendment to article 16 of the Company's articles of association was not expressly mentioned.

As a consequence, the Meeting resolves to rectify the Deed by inserting the following information in the second resolution of the Deed which should henceforth read as follows:

"Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the date of the financial year of the Company as follows:

(A) the financial year of the Company shall begin on the 1st January instead of the 22 April; and

(B) the financial year of the Company shall close on the 31st December rather than the 21st April of the next year.

The Sole Shareholder resolves that the first financial year of the Company that started on 21 June 2011 shall close on 31 December 2011 instead of 21 April 2012.

As a consequence of the changes mentioned above, the Meeting resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial Year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The present deed having been read to the Meeting and the Proxyholder of the appearing party, the said Proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Es folgt die Deutsche Übersetzung vom Obigen Text:

Im Jahr zweitausend zwölf, am dritten Februar, vor dem unterschriebenen Notar Francis Kessler, Notar mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

findet eine außerordentliche Hauptversammlung (die Versammlung) des alleinigen Gesellschafters von CP Woburn Finco S.à r.l. statt, eine in Luxemburg eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg) eingetragen beim Firmen- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer 162478 und mit einem Gesellschaftskapital von 15.000 GBP (fünfzehntausend Britische Pfund) (die Gesellschaft).

Ist erschienen,

CP CAYMAN MIDCO 1 LIMITED, eine Gesellschaft nach dem Recht der Cayman Islands, mit Sitz in Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, eingetragen im Gesellschaftsregister der Cayman Islands unter der Nummer 257884 (der Alleinige Gesellschafter);

hier vertreten durch Camilo Luna, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in 33, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg, aufgrund einer unter Privatschrift angestellten Vollmacht,

welche Vollmacht, nachdem sie ne varietur vom Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleibt und zur gleichen Zeit mit dieser zur Eintragung eingereicht wird.

Der alleinige Teilhaber erklärt und ersucht den Notar zu beurkunden:

Alleiniger Beschluss

Die Versammlung nimmt zur Kenntnis, dass die am 20. Dezember 2011 unterzeichnete notarielle Urkunde in Bezug auf die Abänderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft (die Urkunde) unvollständig war, da die Änderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft nicht ausdrücklich erwähnt wurde.

Als Folge fasst die Versammlung den Beschluss, die Urkunde zu berechtigen, indem sie dem zweiten Beschluss der Urkunde folgende Informationen beifügt, welcher Beschluss fortan wie folgt lauten soll:

"Zweiter Beschluss

Der alleinige Teilhaber beschließt, das Geschäftsjahr der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

(A) das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar anstatt wie vorher erwähnt, am 22. April; und

(B) das Geschäftsjahr der Gesellschaft endet am 31. Dezember anstatt, wie vorher erwähnt, am 21. April des nächsten Jahres.

Zusätzlich beschließt der alleinige Teilhaber, dass das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft, welches am 21. Juni 2011 anfang, am 31. Dezember 2011 anstelle des 21. April 2012 enden wird.

Als Folge der obengenannten Abänderungen, fasst die Versammlung den Beschluss Artikel 16 der Gesellschaftssatzung abzuändern.

" **Art. 16. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres".

Kosten

Die Kosten und Gebühren, Vergütungen und Auslagen, egal in welcher Form, die der Gesellschaft anfallen oder für welche die Gesellschaft aufgrund der gegenwärtigen Urkunde haftbar ist, werden auf eintausend Euro (1.000.-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text, der englische Text maßgebend ist.

Worüber, die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten, Datum in Luxemburg erstellt wurde.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Vertreter des Erschienenen, hat derselbe mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: Luna, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 février 2012. Relation: EAC/2012/1676. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012018816/94.

(120023382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.535,40.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.903.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 36,482.80 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133903 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on 16 November 2007, published in the

Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 2979, dated 21 December 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 8 December 2011 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

There appeared:

1. BWG Group, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Ireland, holder of 109,450 Ordinary Shares in the Company, (formerly named “Triode Investments Limited”, Companies’ Registration Office. 427231)

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 12 January 2012,

2. Leo Crawford, 4 Ceanchor Road, Baily, Howth, Co. Dublin, Ireland, holder of 13,778 Ordinary Shares and 11,712 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 12 January 2012,

3. Barnwood LLC, a corporation incorporated under the laws of Georgia (United States of America), whose registered office is at Woodlawn Office Park, 601 Woodlawn Drive, Suite 320, Marietta, Georgia 30067-3506. Cob Couty, USA, holder of 11,022 Ordinary Shares and 9,040 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in the Seychelles, on 12 January 2012,

4. John Clohisey, 13 Brighton Vale, Monkstown, Co. Dublin, Ireland, holder of 12,400 Ordinary Shares and 10,418 A Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 12 January 2012,

5. Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, a foundation (stichting) incorporated in The Netherlands whose registered office is at Atrium 7th floor, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, holder of 4,594 Ordinary Shares in the Company,

hereby represented by Mr Bertrand Gérardin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in The Netherlands, on 12 January 2012,

all being shareholders of the Company (each a Shareholder and together the Shareholders).

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 36,482.80 (thirty-six thousand four hundred and eighty-two Euro and eighty cents) represented by 151,244 (one hundred and fifty-one thousand two hundred and forty-four) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 31,170 (thirty-one thousand one hundred and seventy) A ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each;

- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Approval of the redemption of 2,961 Ordinary Shares in the Company and of 1,776 A Ordinary Shares in the Company, for the aggregate amount of EUR 1,719,653.64;
3. Decrease of the share capital by an amount of EUR 947.40 (nine hundred and forty-seven Euro and forty cents) in order to bring the share capital from its amount of EUR 36,482.80 (thirty-six thousand four hundred and eighty-two Euro and eighty cents) to EUR 35,535.40 (thirty-five thousand five hundred and thirty-five Euro and forty cents) by way of cancellation of 2,961 Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 1,776 A Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each;
4. Subsequent amendment to article 5 of the Company’s articles of association in order to reflect the change set out under item 3. above;
5. Delegation of authority in order to amend the share register of the Company to reflect the above resolutions; and
6. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance of the Meeting.

Second resolution

After having noted, based on a pro forma balance sheet dated 31 December 2011, that the Company has sufficient funds available to do so, the Meeting resolves to approve the redemption by the Company of:

(i) an aggregate number of 1,776 A Ordinary Shares for a price amounting to EUR 967.94 per A Ordinary Share (i.e. equals to its nominal value plus a premium) divided as follows:

- Mr Leo Crawford will have 620 of his A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 600,122.8;
- Mr John Clohisey will have 578 of his A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 559,469.32; and
- Barnwood LLC will have 578 of its A Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 559,469.32; and

(ii) an aggregate number of 2,961 Ordinary Shares for a price amounting to EUR 0.20 per Ordinary Share (i.e. the nominal value of an Ordinary Share) divided as follows:

- BWG Group will have 2,842 of its Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 568.40; and
- Stichting Administratiekantoor TIL Holdings will have 119 of its Ordinary Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 23.80

all together the Redeemed Shares redeemed for an aggregate amount of EUR 1,719,653.64 (one million seven hundred and nineteen thousand six hundred and fifty-three Euro and sixty-four cents).

Third resolution

The Meeting hereby resolves to cancel the Redeemed Shares and to reduce subsequently the subscribed share capital by an amount of EUR 947.40 (nine hundred and forty-seven Euro and forty cents) in order to bring the share capital from its amount of EUR 36,482.80 (thirty-six thousand four hundred and eighty-two Euro and eighty cents) to EUR 35,535.40 (thirty-five thousand five hundred and thirty-five Euro and forty cents) by way of cancellation of 2,961 (two thousand nine hundred sixty-one) Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each and 1,776 (one thousand seven hundred seventy-six) A Ordinary Shares in the Company with a par value of EUR 0.20 (twenty cents) each.

The Meeting notes that following the redemption and the cancellation of the Redeemed Shares the shareholding of the Company is, from now on, as follows:

Name of the Shareholder	Number and category of shares
BWG Group	106,608 Ordinary Shares.
Stichting Administratiekantoor TIL Holdings	4,475 Ordinary Shares.
Leo Crawford	13,778 Ordinary Shares; and 11,092 A Ordinary Shares.
John Clohisey	12,400 Ordinary Shares; and 9,840 A Ordinary Shares.
Barnwood LLC	11,022 Ordinary Shares; and 8,462 A Ordinary Shares.
TOTAL	148,283 Ordinary Shares; and 29,394 A Ordinary Shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution, it shall read henceforth as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 35,535.40 (thirty-five thousand five hundred and thirty-five Euro and forty cents) represented by 148,283 (one hundred and forty-eight thousand two hundred and eighty-three) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each (the Ordinary Shares) and 29,394 (twenty-nine thousand three hundred and ninety-four) A ordinary shares with a nominal value of EUR 0.20 (twenty cents) each (the A Ordinary Shares). Unless otherwise stated, "shares" shall in these Articles refer to "Ordinary Shares" and "A Ordinary Shares" . "

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to (i) proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares together with the decrease of the Company's share capital in the share register of the Company, (ii) see on behalf of the Company to any formalities necessary and useful in connection with the implementation of the above resolutions (including but not limited to the redemption of the Redeemed Shares).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés (l'Assemblée) de TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de 36.482,80 euros immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133903 (la Société), constituée le 16 novembre 2007 suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°2979 en date du 21 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 8 décembre 2011 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non-encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C,

Ont comparu:

1. BWG Group, une société constituée selon le droit d'Irlande, ayant son siège social à Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Irlande, détenteur de 109.450 Parts Sociales Ordinaires de la Société (ci-avant dénommée «Triode Investments Limited», Companies' Registration Office: 427231),

ici représentée par M^e Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 12 janvier 2012,

2. Leo Crawford, 4 Ceanchor Road, Baily, Howth, Co. Dublin Irlande, détenteur de 13.778 Parts Sociales Ordinaires et 11.712 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représenté par Me Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 12 janvier 2012,

3. Barnwood LLC, une société constituée selon le droit de Géorgie (Etats-Unis), ayant son siège social au Woodlawn Office Park, 601 Woodlawn Drive, Suite 320, Marietta, Georgia 30067-3506. Cob Couty, USA, détenteur de 11.022 Parts Sociales Ordinaires et 9.040 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Seychelles, le 12 janvier 2012,

4. John Clohisey, 13 Brighton Vale, Monkstown, Co. Dublin, Irlande, détenteur de 12.400 Parts Sociales Ordinaires et 10.418 Parts Sociales Ordinaires A de la Société

ici représenté par Me Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 12 janvier 2012,

5. Stichting Administratiekantoor TIL Holdings, une fondation (stichting) constituée au Pays-Bas ayant son siège social à Atrium 7th floor, Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, détenteur de 4.594 Parts Sociales Ordinaires de la Société

ici représentée par Me Bertrand Gérardin, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Pays-Bas, le 12 janvier 2012,

tous étant associés de la Société (chacun étant un Associé et ensemble les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les Associés, représentés tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que les Associés représentent la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à 36.482,80 EUR (trente-six mille quatre cent quatre-vingt deux euros et quatre-vingt cents), divisé en 151.244 (cent cinquante-et-un mille deux cent quarante-quatre) Parts Sociales Ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents) et 31.170 (trente-et-un mille cent soixante-dix) Parts Sociales Ordinaires A ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents);

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Approbation du rachat de 2.961 Parts Sociales Ordinaires de la Société et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société pour un montant total de 1.719.653,64 euros;

3. Réduction du capital social d'un montant de 947,40 EUR (neuf cent quarante-sept euros et quarante cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 36.482,80 EUR (trente-six mille quatre cent quatre-vingt deux euros et quatre-vingt cents) à un montant de 35.535,40 EUR (trente-cinq mille cinq cent trente-cinq euros et quarante cents) par l'annulation de 2.961 Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents) et de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents);

4. Modification consécutive de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées au point 3. ci-dessus;

5. Délégation de pouvoir et autorité afin de modifier le registre de parts sociales de la Société pour y refléter les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Après avoir noté, sur base d'un état comptable pro forma en date du 31 décembre 2011, que la Société dispose des fonds nécessaires, l'Assemblée a décidé d'approuver le rachat par la Société d':

(i) un total de 1.776 Parts Sociales Ordinaires A de la Société pour un prix s'élevant à 976,94 euros par Parts Sociales Ordinaires A (c.-à-d. équivalant à la valeur nominale augmentée d'une prime) réparties comme suit:

- M. Leo Crawford verra 620 de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de 600.122,80 euros;

- M. John Clohisey verra 578 de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de 559.469,32 euros;

et

- Barnwood LLC verra 578 de ses Parts Sociales Ordinaires A rachetées pour un montant total de 559.469,32 euros;

et

(ii) un total de 2.961 Parts Sociales Ordinaires de la Société pour un prix s'élevant à 0,20 euro par Parts Sociales Ordinaires (c.-à-d. équivalant à la valeur nominale d'une Part Sociale Ordinaire) réparties comme suit:

- BWG Group verra 2.842 de ses Parts Sociales Ordinaires rachetées pour un montant total de 568,40 euros; et

- Stichting Administratiekantoor TIL Holdings verra 119 de ses Parts Sociales Ordinaires rachetées pour un montant total de 23,80 euros formant ensemble les Parts Sociales Rachetées rachetées pour un montant total de 1.719.653,64 EUR (un million sept cent dix-neuf mille six cent cinquante-trois euros et soixante-quatre cents).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées et de réduire de manière conséquente le capital social souscrit d'un montant de 947,40 EUR (neuf cent quarante-sept euros et quarante cents) afin de porter le capital social de son montant actuel de 36.482,80 EUR (trente-six mille quatre cent quatre-vingt deux euros et quatre-vingt cents) à un montant de 35.535,40 EUR (trente-cinq mille cinq cent trente-cinq euros et quarante cents) par l'annulation de 2.961 (deux mille neuf cent soixante-et-une) Parts Sociales Ordinaires de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents) et de 1.776 (mille sept cent soixante-seize) Parts Sociales Ordinaires A de la Société ayant chacune une valeur nominale de 0,2 euros (vingt cents).

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées, l'actionnariat de la Société se compose dorénavant comme suit:

Nom de l'Associé	Nombre et catégorie de parts sociales
BWG Group	106.608 Parts Sociales Ordinaires.
Stichting Administratiekantoor TIL Holdings	4.475 Parts Sociales Ordinaires.
Leo Crawford	13.778 Parts Sociales Ordinaires; et 11.092 Parts Sociales Ordinaires A.
John Clohisey	12.400 Parts Sociales Ordinaires; et 9.840 Parts Sociales Ordinaires A.
Barnwood LLC	11.022 Parts Sociales Ordinaires; et 8.462 Parts Sociales Ordinaires A.
TOTAL	148.283 Parts Sociales Ordinaires; et 29.394 Parts Sociales Ordinaires A.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est établi à 35.535,40 EUR (trente-cinq mille cinq cent trente-cinq euros et quarante cents) représenté par 148.283 (cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-trois) parts sociales

ordinaires ayant une valeur nominale de 0,20 euros (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et 29.394 (vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales ordinaires A ayant une valeur nominale de 0,20 euros (vingt cents) chacune (les Parts Sociales Ordinaires A). Sauf disposition contraire, le terme "Parts" dans les présents Statuts se réfèrera aux "Parts Sociales Ordinaires" et aux "Parts Sociales Ordinaires A".

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, et accorde autorité et pouvoir à tout gérant de la Société ou à tout avocat ou employé d'Allen and Overy Luxembourg pour (i) procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées et la réduction du capital social dans le registre des parts sociales de la Société, (ii) accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités nécessaires et utiles concernant la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus (incluant mais pas limitativement le rachat de Parts Sociales Rachetées).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. GÉRADIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3596. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Référence de publication: 2012016946/260.

(120020019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Helyos Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.656.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2012.

Danelli Barbara.

Référence de publication: 2012018325/10.

(120022732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Larochette Invest Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.656.900,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.624.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 décembre 2011

L'associé unique accepte la démission de son mandat de gérant de catégorie A, de la société LION INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, avec siège social au PO BOX 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du BVI Business Company des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1279.

L'associé unique décide de nommer pour une durée illimitée comme nouveau gérant de catégorie A:

- Monsieur Alain ROCH, né le 30 janvier 1965 à Lausanne (CH), demeurant professionnellement au 1800 avenue McGill College, Bur. 2108, Montréal (Québec), H3A 3J6 Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012018388/17.

(120022830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Huevo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.892,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.671.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 20 décembre 2011 que M. Damien Pierre DEMONCHY a démissionné de son mandat de Gérant de la Société en date du 2 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Pour Huevo S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012018321/16.

(120022303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Hobuch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.507.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2011.

Référence de publication: 2012018326/10.

(120022448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.533.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnelle le 5 janvier 2012

1. Les mandats d'Administrateur:

Mr Ole Torbjom TOFTDAHL OLESEN, Manager, demeurant à Seelisbergstrasse 15, 6376 Emmetten, Nidnalden, Switzerland;

Monsieur Sven Asbjorn TOFTDAHL OLESEN, Manager, demeurant à 71, Skyumvej, DK-7752 Snedsted (Danemark),

Madame Gerda Jensen OLESEN, Directeur, demeurant au 71, Skyumvej, DK-7752 Snedsted (Danemark),

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1982 LUXEMBOURG, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 5 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

3. Madame Mette Brander TOFTDAHL OLESEN, née le 26 août 1958 à Nerresundby, Danemark, demeurant au 15 Seelisbergstrasse, 6375 Emmetten, Nidnalden, SUISSE, est nommée nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012020112/24.

(120024994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.
